



GEMENG  
HABSCHT

# CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

**le rétablissement d'une porte au niveau de l'ouverture existante en façade de la maison sise**

**27, Grand-Rue à L-8472 EISCHEN  
(n° cadastral 483/4468)**

ont été autorisés suivant demande introduite.  
(Autorisation 2025/234)

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 17 DEC. 2025  
**Le Bourgmestre,**

  


**Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.**